

AGE 50/20 CHLORE CHOC PASTILLES

Produit homologué par le ministère de la santé pour la désinfection des eaux des piscines publiques



CARACTERISTIQUES :

Pastilles effervescentes de 20g à dissolution rapide
ATCC : 50% de chlore actif minimum
Formulation non comburante
Comprimés plus faciles à doser
Utilisation en skimmer

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Avant le traitement, ôter tout produit qui pourrait être présent dans le(s) skimmer(s), ou dans le dissolvEUR flottant.

Répartir sur l'ensemble des skimmers (et/ou du dissolvEUR flottant), afin de ne pas remplir le panier à plus de la moitié. Si besoin, réaliser la chloration choc en plusieurs fois en espaçant les ajouts d'eau au moins 30 mn. S'assurer que la filtration soit en marche jusqu'à complète dissolution des pastilles.

Pour une utilisation avec un dissolvEUR flottant, ne pas se baigner avant dissolution complète des pastilles.

- Départ d'algues sur les parois et/ou le fond du bassin : 4 pastilles par tranche de 10m³ d'eau.
- A la mise en eau du bassin, en début de saison ou dans le cas d'une eau verte ou trouble : 10 pastilles par tranche de 10m³ d'eau.
- Traitement périodique : Maintenir la concentration de chlore entre 1,5 et 2,5 mg/L (ppm) : 1 pastille par tranche de 10 m³ d'eau pour une consommation de 0,5 ppm de chlore.

CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 6 un, palette de 55 cartons / 330 un
Seau 5 kg : palette de 80 un
Seau 10 kg : palette de 48 un
Seau 25 kg : palette de 27 un



COMPOSITION :

55 % Acide Trichloroisocyanurique, 50 % de chlore actif minimum
CE : 201-782-8. Biocide TP2 - TP5

SECURITE :

*Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.*

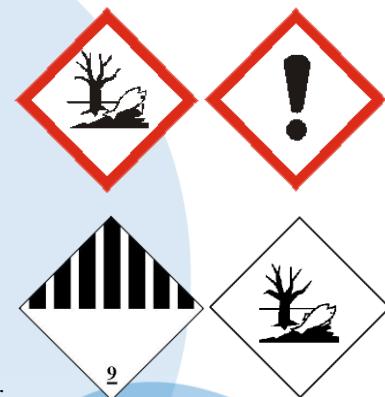
Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre Antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie. ATTENTION ! Ne pas mettre en contact avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.



UN 3077

